

LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

C'est le plus petit bassin de France, par sa superficie. IL S'ÉTEND SUR DEUX DISTRICTS INTERNATIONAUX : L'ESCAUT ET LA MEUSE.

20000 km² de superficie

8000 km de cours d'eau

270 km de côtes

4,8 millions d'habitants répartis sur 2474 communes



25% Population rurale

75% Population urbaine

1 100 captages pour l'eau potable

310 millions de m³ d'eau potable produite par an dont 93 % proviennent de l'eau souterraine

4,52€ m³ TTC

Prix moyen de l'eau dans le Bassin Artois-Picardie en 2015

LE PARLEMENT DE L'EAU

C'est dans le cadre de l'élaboration d'un Programme Pluriannuel d'Intervention de 6 ans que se décident les travaux et opérations soutenus financièrement par l'Agence : subventions et/ou avances sans intérêt aux maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs, associations ...).

Le Programme d'Intervention est approuvé et adopté par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau, présidé par Michel Lalonde, Préfet de la région Hauts-de-France, après avis du Comité de Bassin.



Séance du Conseil d'Administration du 14 octobre 2016

Ce dernier est un véritable parlement de l'eau qui réunit toutes les catégories d'usagers, dont les collectivités territoriales et leurs groupements, les industriels, les agriculteurs, les pêcheurs, les consommateurs, mais aussi les représentants de l'Etat et ses établissements publics.

Il est présidé par André Flajolet, Maire de Saint-Venant, Conseiller régional du Nord-Pas de Calais.



Bertrand Galtier et André Flajolet au Comité de Bassin du 12 mai 2017

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ce sont 164 personnes qui travaillent à Douai, Amiens et Boulogne.



POUR NOUS CONTACTER :

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Centre Tertiaire de l'Arsenal
200 rue Marceline - BP 80818 - 59508 Douai Cedex
Tél : 03 27 99 90 00
Directeur Général : Bertrand Galtier

MISSION MER DU NORD

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Centre Tertiaire de l'Arsenal
200 rue Marceline - BP 80818 - 59508 Douai Cedex
Tél : 03 27 99 90 37
Chef de la mission : Jean-Philippe Karpinski

MISSION LITTORAL

Centre Directionnel
56 rue Ferdinand Buisson - BP217
62203 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél : 03 21 30 95 75
Chef de la Mission : Ludovic Lemaire

MISSION PICARDIE

64 bis, rue du Vivier
CS 91160 - 80111 Amiens Cedex 01
Tél : 03 22 91 94 88
Chef de la Mission : François Blin



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.eau-artois-picardie.fr
www.artois-picardie.eaufrance.fr
www.eaufrance.fr
www.lesagencesdeleau.fr
contact@eau-artois-picardie.fr

L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Un établissement public au coeur de la politique de l'eau !

Conception graphique : AEAP / Crédits photos : AEAP / Fotolia / IPNS août 2017.

La Scarpe à Douai

L'Agence de l'Eau est présente pour l'avenir de l'eau et le développement durable dans les Hauts-de-France

www.eau-artois-picardie.fr



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Bertrand GALTIER

Directeur Général
de l'Agence de l'Eau
Artois-Picardie



Depuis sa création, l'agence de l'eau agit pour reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Et grâce aux actions que nous menons depuis plus de 50 ans aux côtés des industriels, des collectivités et des agriculteurs, la qualité de l'eau s'améliore progressivement dans le bassin Artois-Picardie.

Aujourd'hui, l'agence de l'eau se prépare à relever de nouveaux défis.

Ainsi, les conséquences du changement climatique sont déjà visibles dans notre bassin. Celles-ci nous ont conduits à renforcer nos actions pour nous adapter à cet enjeu crucial pour l'eau.

Dans le même temps, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 a reconnu et confirmé le rôle essentiel des agences de l'eau dans le domaine de la préservation de nos ressources naturelles. Cette loi donne aujourd'hui l'opportunité aux agences d'intervenir en faveur de la protection de la biodiversité terrestre et marine. C'est une chance pour l'eau : agir pour la biodiversité, c'est aussi améliorer l'état de nos milieux aquatiques !

Soyons les acteurs durables de ces nouveaux défis et mobilisons-nous préserver plus encore les richesses naturelles de notre bassin.

Pourquoi une Agence de l'Eau dans le Bassin Artois-Picardie ?

La loi sur l'eau de 1964, renforcée en 1992, 2006 et 2010, a créé six Agences de l'Eau : des établissements publics spécifiques pour aider aussi bien techniquement que financièrement tous les acteurs qui luttent contre la pollution de l'eau, assurent la qualité de l'eau potable et veillent à la bonne gestion de la ressource en eau et les milieux aquatiques dans chaque bassin. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 élargit les missions des agences de l'eau à la biodiversité marine et terrestre.

L'AGENCE DE L'EAU S'ENGAGE PLEINEMENT DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Environnement : elle œuvre pour l'atteinte du bon état des eaux ;
- Economie : un milliard d'euros injectés en 6 ans dans l'économie ;
- Social : 11 000 emplois induits.

UN OUTIL DE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

Toutes les personnes qui utilisent l'eau ou en détériorent la qualité (industries, agriculteurs, collectivités, particuliers) payent pour cela des redevances à l'Agence de l'Eau.

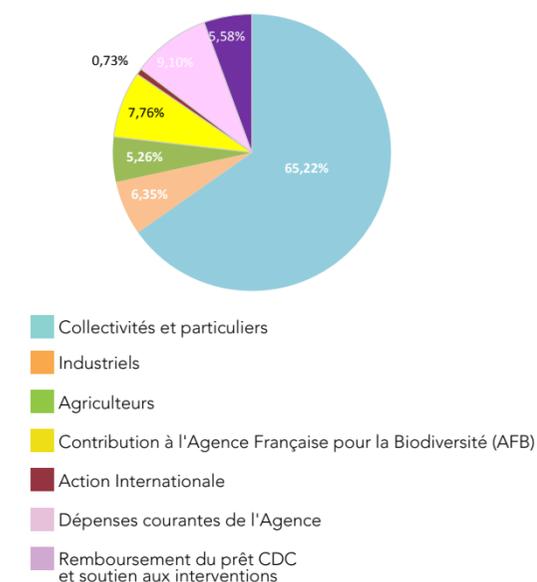
C'est le principe du « pollueur-payeur »

Ces redevances constituent les recettes principales de l'Agence de l'Eau. Elles sont visibles sur la facture d'eau pour les particuliers et font l'objet de redevances spécifiques pour les activités économiques (industrie, pêche...).

UNE AIDE PRÉCIEUSE

Grâce à ces recettes, l'Agence de l'Eau soutient financièrement tous les usagers de l'eau pour leurs actions de lutte contre les pollutions, de préservation de l'eau potable ou de restauration de cours d'eau.

Répartition des dépenses



PLUS D'UN MILLIARD D'EUROS POUR LE BON ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE



De nouveaux défis

- Pour éliminer les substances responsables de la dégradation de la qualité de l'eau,
- Pour rétablir l'équilibre entre le milieu naturel, la vie végétale et animale et les activités humaines,
- Pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Des succès à préserver

- Dans le domaine de l'assainissement,
- Dans le domaine de la protection de la ressource en eau.



Anguillère à Eclusier-Vaux

UNE OBLIGATION DE RÉSULTAT

En décembre 2000, une Directive Européenne Cadre sur l'Eau a imposé à chaque état membre de fixer des objectifs de qualité pour tous leurs cours d'eau et d'atteindre, si possible, le bon état dès 2015 ou par dérogation en 2021 ou 2027.

C'est une obligation de résultat qui s'impose aux bassins hydrographiques, en tenant compte des facteurs naturels, techniques et économiques.

Les actions nécessaires pour y parvenir sont décrites dans deux documents :

- le **SDAGE (2016-2021)**, (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), adopté par le Comité de Bassin Artois-Picardie le 16 octobre 2015 pour une durée de 6 ans.
- le **Programme de mesures**, présentant les opérations nécessaires à la mise en œuvre des objectifs décrits dans le SDAGE.



Château d'eau de Montigny-en-Gohelle



Station d'épuration de Noyelles-sur-Selle

Quelques exemples d'aides en 2016

Lutter contre la pollution de l'eau

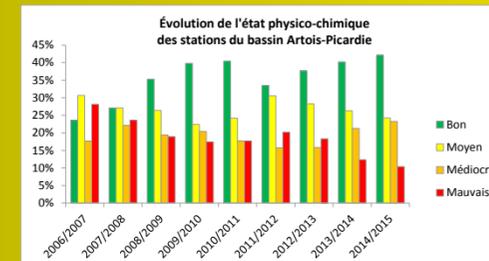
- 21 stations d'épuration mises aux normes européennes ;
- 853 installations d'assainissement non collectif réalisées ou réhabilitées ;
- 2 463 logements raccordés au réseau public de collecte d'eaux usées.

Préserver et économiser la ressource en eau potable

- 96 % des captages d'eau souterraine du Bassin sont désormais protégés ;
- 3 135 ha de surface agricole ont été aidés afin d'utiliser des pratiques agricoles respectueuses de l'eau.

Restaurer et protéger les milieux aquatiques

- 97 km de cours d'eau restaurés et 2 995 km entretenus ;
- 5 183 ha de surfaces de zones humides ont été aidés, dont 239 ha ont fait l'objet d'une acquisition foncière ;
- 48 ouvrages ont été rendus franchissables par les poissons afin de rétablir la continuité écologique des cours d'eau ;
- 100% de surface du bassin couverte par un SAGE.



Solidarité

- 280 opérations de solidarité envers les communes rurales : elles concernent les ouvrages de dépollution, les réseaux d'assainissement, et l'eau potable ;
- 1 607 408 personnes ont été aidées par des opérations engagées dans les pays en voie de développement, dans le domaine de l'accès à l'eau potable ou de l'assainissement.